



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Question écrite n° 85740

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le service de protection des hautes personnalités. Il souhaiterait connaître le nombre de policiers affectés à ce service ainsi que le détail de leur activité.

Texte de la réponse

Depuis la réforme menée en 2008 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques pour rationaliser le dispositif de protection rapprochée, le service de protection des hautes personnalités (SPHP) constitue le service unique et spécialisé en la matière. Composé de plus de 700 fonctionnaires, le SPHP assure, au profit de personnes françaises et étrangères, les missions de protection rapprochée et d'accompagnement de sécurité. Il met en oeuvre les mesures nécessaires à la sécurité générale du Président de la République ainsi qu'à l'organisation matérielle et à la sécurité des visites officielles en France et à l'étranger. Les missions et l'organisation de ce service sont fixées par un arrêté du 17 décembre 2008, publié au Journal officiel du 18 décembre 2008.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85740

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8460

Réponse publiée le : 7 décembre 2010, page 13367